

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**27 SEPTEMBRE 2023**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de  
subvention auprès de la  
Région Île-de-France  
pour l'acquisition  
d'équipements de  
protection pour la Police  
Municipale**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 28 septembre 2023  
par voie d'affichages  
**notifié**  
transmis en sous-préfecture  
le 28 septembre 2023  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 septembre 2023

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis BRINDJESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 27 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

**Avaient donné procuration :**

Madame PEUGNET à Madame de JACQUELOT  
Monsieur MILOUTINOVITCH à Mme HABERT-DUPUIS  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES  
Madame SLEMPKES à Madame BOGE  
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE

**Secrétaire de séance :**

Madame GOTTI

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20230927-23-F-22d-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2023  
Date de réception préfecture : 28/09/2023

**N° DE DOSSIER** : 23 F 22d

**OBJET** : SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION POUR LA POLICE MUNICIPALE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite améliorer les équipements de protection des agents de sa police municipale en renouvelant et en augmentant les moyens de protection pour faire face à l'usure du matériel et à l'évolution de la réglementation dans le cadre de l'usage des armes.

De plus, les circonstances exceptionnelles liées aux émeutes qui ont eu lieu fin juin - début juillet 2023 en France ont conduit la Ville à réaliser en urgence des dépenses supplémentaires pour remplacer les équipements dégradés lors des émeutes (remplacement notamment d'un véhicule dégradé non réparable).

La Région Île-de-France, dans le cadre de la délibération régionale « Bouclier de sécurité » et de la politique de soutien à la modernisation des forces de police municipale d'Île-de-France, peut apporter un soutien financier à la Ville pour faire face à ces dépenses.

La subvention régionale est fixée à 30 % du coût HT des équipements et véhicules.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention concernant l'acquisition d'équipements de protection pour la police municipale à la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité du « Bouclier de sécurité » et à tout autre organisme pouvant financer ces équipements, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention concernant l'acquisition d'équipements de protection pour la police municipale à la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité du « Bouclier de sécurité » et à tout autre organisme pouvant financer ces équipements, et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*